

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LUNDI 25 MARS 2024 A 16H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024/02

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à seize heures trente, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mme Michèle DUCROT, M. Jean-Marc GROFF, Mmes Nelly MIQUET-SAGE, Madeleine PALACIOS, Muriel PERILLAT dit LEGROS, M. Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
Mme Joëlle TIBURZIO, Administratrice.

Date de convocation : 12 mars 2024
Administrateurs en exercice : 11
Présents et représenté : 9

Mme Muriel PERILLAT dit LEGROS, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 FÉVRIER 2024 :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 12 février 2024.

FINANCES

II. N° 2024/02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. LE COMPTABLE PUBLIC EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des recettes et des dépenses,

- 1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

III. N° 2024/03 - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023 – APPROBATION

Le Conseil d'Administration examine le compte Administratif de l'année 2023 établi par M. Pierre BIBOLLET, Président.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE indique que le Comptable Public a transmis le Compte de Gestion afférent à l'exercice 2023 ; les concordances entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable ont été constatées.

FONCTIONNEMENT :		
DÉPENSES PRÉVUES :		1 595 692,56 €
RÉALISÉ :		1 564 780,84 €
RECETTES PRÉVUES :		1 595 692,56 €
RÉALISÉ :		1 595 313,86 €
INVESTISSEMENT :		
DÉPENSES PRÉVUES :		120 824,85 €
REALISÉ :		5 161,14 €
RECETTES PRÉVUES :		120 824,85 €
RÉALISÉ :		122 584,81 €
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		
FONCTIONNEMENT :		30 533,02 €
INVESTISSEMENT :		117 423,67 €
RESULTAT GLOBAL :		147 956,69 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023 établi par M. Pierre BIBOLLET, Président.

IV. N° 2024/04 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – EXERCICES 2024

Le Conseil d'Administration examine les demandes d'aides financières des associations et organismes, toutes les demandes issues d'organismes sociaux étant désormais attachées au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **OCTROIE** les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- SECOURS POPULAIRE	4 520 €
- MAM - BABYCHOUS – THONES	1 600 €
- ESPACE FAMILLE	300 €

Commentaires : Mme Michèle FAVRE D'ANNE précise que la subvention dédiée au Secours Populaires a été augmentée pour couvrir la location de l'Espace Cœur des Vallées pour les 6 braderies annuelles.

La subvention pour la MAM est destinée aux enfants de Thônes uniquement.

V. N° 2024/05 - BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024 - APPROBATION

Le Conseil d'Administration examine le projet de budget Primitif et notamment les demandes faites au titre du fonctionnement de l'Espace Petite Enfance (Crèche Familiale et Multi-Accueil).

Tel que présenté, la subvention d'équilibre à solliciter auprès de la Commune de Thônes s'élève à 515 000 €.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 534 020 €

Recettes : 1 534 020 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 137 000 €

Recettes : 137 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget Primitif pour l'année 2024 du CCAS.

DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

Mme Michèle FAVRE D'ANNE informe les membres du CCAS des notifications de décision transmises par le Conseil Départemental concernant deux demandes d'hébergement pour une personne handicapée et une personne âgée.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- La Directrice informe que la crèche familiale va fêter ses 40 ans d'existence. Une date a été fixée : le mercredi 26 juin en soirée, vers 18h, dans les locaux du multi accueil. Invitation des familles, des élus, des assistantes maternelles actuelles et retraitées.
- Michèle FAVRE D'ANNE informe les élus d'une sortie scolaire de CM1 et CM2 du groupe Thurin. En effet, le reste à charge pour les familles est de 75€ par enfant. Une maman ukrainienne souhaiterait organiser un spectacle au cinéma dont la recette permettra de couvrir les frais pour les familles en difficulté (françaises et ukrainiennes). Le CCAS a été contacté par une salariée de la Croix Rouge afin d'obtenir la prise en charge des 50% restants sur le prix de location de la salle (la Municipalité ayant déjà accordé 50% de réduction).
AVIS DÉFAVORABLE du CCAS car il n'y a pas assez d'information sur cette manifestation et également par équité vis-à-vis des sorties scolaires des autres écoles de la commune. Il est indiqué que l'APE pourrait être sollicitée pour une partie de la prise en charge. D'autre part, en ce qui concerne les familles ukrainiennes, elles devraient solliciter la Croix Rouge pour une aide.
- Les élus du CCAS sont favorables à l'organisation d'une réunion en mairie entre la Croix Rouge, le CCAS et le Secours Populaire afin de faire un point trimestriel (point sur l'aide alimentaire et autres sujets).
- Noël Solidaire : la date du 21 décembre est arrêtée. Un spectacle plus visuel est proposé. Il est suggéré un stand de l'Economie Solidaire pendant les trois jours de la guinguette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

La Secrétaire

Muriel PERILLAT dit LEGROS

Le Maire-Président

Pierre BIBOLLET